

2023-027

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22 JUN 2023

ID : 026-212602619-20230619-2023\_06\_19\_24-DE

## DÉLIBÉRATION N°2023-06-19-24 CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

### Objet : Tarifs Cantine-Périscolaire 2023/2024

#### Tarif Cantine :

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BERNARD qui rappelle que le prix du repas pour l'année scolaire 2022/2023 a été fixé à 2,80 €, la commune participant à hauteur de 0,57 €. Le prix du repas de secours a été fixé à 4.00 € (réservation hors-délai).

Il rappelle aussi que dans son courrier du 17 mars dernier le prestataire Plein Sud Restauration nous informait être obligé de facturer le repas à 3.50 € HT (3.69 € TTC) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour ne pas être en difficulté financière.

Pour l'année scolaire 2022/2023, Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission éducation et la commune de Montjoyer, de fixer la participation de la commune à 0,57 € par repas et de fixer la participation des parents à 3.12 € par repas (+ 11,43%).

#### Tarif Périscolaire :

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BERNARD qui propose aux conseillers municipaux, en accord avec la commission éducation et la commune de Montjoyer, que les tarifs du périscolaire restent identiques à ceux de l'année dernière soit 1,50 € le matin et 1,50 € le soir et qu'un tarif réservation hors délai soit créé.

Afin de palier la difficulté pour les parents qui ont un enfant scolarisé à Réauville et un à Montjoyer qui doivent attendre l'arrivée du bus à 17h à Réauville, il propose d'ouvrir un créneau gratuit de 16h30 à 17h uniquement pour ces fratries.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 3.12 € pour les parents,
- De fixer la participation de la commune à 0,57 € par repas,
- De fixer le repas à 4,50 € lorsque la réservation est effectuée hors délai,
- De garder le même tarif périscolaire que l'année scolaire précédente soit le matin et/ou le soir à 1,50 €, d'ouvrir un nouveau créneau gratuit de 16h30 à 17h pour les fratries qui attendent le bus de Montjoyer.
- De créer un tarif périscolaire pour réservation hors délai à 2,00 €.

VOTE :

6 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
Lauriane MOINE

Le Maire  
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le  
Affiché le

NP

Délib 2023-06-19-24 Tarifs cantine périscolaire 2023/2024

